

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24090</p>
---	---	--

## SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS			
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY, <i>jusqu'à 19h00</i>	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>à partir de 19h15</i>	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

**Secrétaire de séance :** Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Commune déléguée de Beaulieu sous Bressuire : création d'un club house associatif – avenants au marché de travaux**

Bérandère BAZANTAY et Arnaud PRINTEMPS présentent le dossier.

Des marchés de travaux selon la procédure adaptée, relatifs à la création d'un club house associatif ont été passés le 10 juillet 2023 pour un montant de 312 487,61 € HT soit 374 985.13 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'avenants, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT	OBSERVATIONS
Lot 1 – Terrassement gros œuvre	115.000 € HT soit 138.000 € TTC	4 573.34 € HT soit 5 488.01 € TTC	119 573.34 € HT soit 143 488.01 € TTC	Plus-value pour modification évacuation des eaux usées par installation d'une pompe de relevage et

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_090-DE  
 Date de télétransmission : 16/05/2024  
 Date de réception préfecture : 16/05/2024

▶ SARL CLAZAY CONSTRUCTION BRESSUIRE		(3.97+%)		complément abords extérieurs
Lot 7 – Plafonds Cloisons Isolation ▶ SARL GUERET SAINT JEAN DE THOUARS	23.000 € HT soit 27.600 € TTC	351.00 € HT soit 421.20 € TTC (+ 1.53 %)	23.351 € HT soit 28.021,20 € TTC	Plus-value pour modification cloison bar buvette
Lot 11 – Electricité chauffage électrique ▶ SARL LUMELEC SAINT VARENT	18.975,00 € HT soit 22.770,00 € TTC	1.911 € HT soit 2 293,20 € TTC (+ 10,07 %)	20 886 € HT soit 25 063,20 € TTC	Plus-value pour demande de diverses installations complémentaires.

Le montant total de ces avenants est de 6 835,34 € HT soit 8 202,41 € TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 319 322,95 € HT soit 383 187,54 € TTC (+ 2.19 %).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON



Le Maire  
  
Emmanuelle MÈNARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240516-DG\_DEL\_2024\_090-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024